

**SYNDICAT MIXTE DES 4  
COMMUNAUTES DE COMMUNES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du 1 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 1<sup>er</sup> octobre à 12h00, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Bonneville, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 20  
Nombre de délégués présents : 11  
Nombre de délégués donnant pouvoir : 0  
Nombre de délégués votants : 11

**DELEGUES PRESENTS :**

**Délégués titulaires :**

Boris AVOUAC, Laurent FAVRE, Christophe FOURNIER, Mélanie LECOURT, Billy MARQUET, Yves MASSAROTTI, Christophe PERY, Pascal POCHAT-BARON, Stéphane VALLI.

**Délégués suppléants :**

Isabelle MOURER, David RATSIMBA.

**Délégués excusés :**

Colette BOEX, René CARME, Pierrick DUCIMETIERE, Bruno FOREL, Jean-Claude HARMAND, Christelle ITNAC, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Marie Claire LAFFIN, Jean-Pierre MERMIN, Sonia PAUZE, Aline WATT CHEVALLIER.

Monsieur Yves MASSAROTTI est désigné Secrétaire de séance.

**OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES –  
OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION  
D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2025 – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Président expose que lorsque le budget n'a pas été voté, le Président peut engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite des crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget de l'année précédente.

Il peut également engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement (masse des crédits) du budget de l'exercice précédent.

**Délibération 2024-10-01/06**

Il est donc demandé au Comité syndical de se prononcer sur l'autorisation à donner à Monsieur le Président pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites du quart des crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2024, définis ci-après :

	Chapitre 20	Chapitre 21
Total prévu BP 2024	23.400 €	677.700 €
Autorisation 2025	5.850€	169.425 €

Sur ces bases, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré : (11 voix pour)

- AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater sur l'exercice 2025 les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2025 ceci dans les limites du quart de la masse des crédits inscrits à la section d'investissement de l'exercice 2024.
- AUTORISE M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Bonneville le 1er octobre 2024

Le Président,	Le Secrétaire de séance
<p data-bbox="209 495 414 528">Stéphane VALLI</p> <p data-bbox="300 539 734 651">Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes <b>SM4CC</b></p>	